

<https://www.pressegauche.org/Plan-de-ventilation-dans-les-etablissements-scolaires-Le-gouvernement-du-Quebec>



Plan de ventilation dans les établissements scolaires - Le gouvernement du Québec doit presser le pas (FAE)



- Communiqués -
Date de mise en ligne : jeudi 21 janvier 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 21 janv. 2021 - Soucieuse de garder les écoles ouvertes en assurant la sécurité des profs et de leurs élèves jeunes et adultes, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) déclare que le plan de ventilation du gouvernement dans les établissements scolaires est insuffisant, incohérent et doit être bonifié, notamment en accélérant l'échéancier qui doit permettre d'effectuer les tests dans toutes les salles de classe du Québec.

Loin d'être rassurants, les résultats du rapport sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires, présenté le 8 janvier dernier par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, démontrent beaucoup d'incongruences selon Dre Nimâ Machouf, chercheuse et épidémiologiste, qui a été consultée par la FAE à ce sujet. La docteure critique notamment le seuil trop élevé de 2 000 ppm du taux de concentration de CO₂ dans l'air fixé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour la mise en place de mesures correctives dans les classes, alors que la norme sécuritaire établie par le ministère de l'Éducation (MEQ) est d'environ 1 000 ppm (1). En effet, si l'on se réfère au Document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires du MEQ, on relève que le taux de CO₂ dans les locaux ventilés mécaniquement ne devrait pas dépasser 700 ppm de plus que la concentration dans l'air extérieur (dont la moyenne se situe autour de 400 ppm), et d'un maximum de 1 000 ppm pour les nouveaux bâtiments (2).

Toujours selon Dre Machouf, la méthodologie utilisée pour analyser la qualité de l'air dans les établissements scolaires est inadéquate puisque les conclusions sont basées sur les moyennes des mesures obtenues dans les classes, et que certaines des mesures auraient été prises alors qu'aucun élève n'était présent en classe ou une fois que les classes avaient été ventilées. De plus, les mesures effectuées dans les classes non ventilées (où il n'était pas possible d'ouvrir les fenêtres) ont quant à elles été exclues des analyses. La méthodologie utilisée pour effectuer les tests alimente de vives inquiétudes et justifie que le gouvernement bonifie son plan.

À la lumière de ces constats, et dans la foulée de la mise en place d'un couvre-feu qui témoigne de la gravité de la situation sanitaire au Québec, la FAE presse le ministre de l'Éducation d'accélérer l'échéancier prévu pour la réalisation des tests de la qualité de l'air dans l'ensemble des classes de la province. De plus, la FAE demande à ce que le seuil critique de concentration de CO₂ dans l'air des locaux d'enseignement pour appliquer les correctifs nécessaires soit ramené à 1 000 ppm.

« Dans l'optique de garder les classes ouvertes, ces revendications permettront d'identifier le plus rapidement possible les locaux d'enseignement où des mesures correctives doivent être appliquées, ainsi que d'assurer la santé et sécurité des enseignantes et enseignants ainsi que celles de leurs élèves. C'est irresponsable de rendre les résultats de la qualité de l'air dans nos écoles à la mi-mars, surtout dans un contexte où une nouvelle souche du virus associée à une transmission plus élevée a fait son apparition au Québec ! Le plan gouvernemental semble minimiser le fait que le virus de la COVID-19 se propage par aérosol. Le gouvernement peut faire mieux en mettant en place un plan de ventilation cohérent, sécuritaire et qui permette de freiner la propagation du virus, parce qu'en ce moment, le personnel scolaire est loin d'être rassuré », affirme Sylvain Mallette, président de la FAE.

La FAE tient à rappeler l'importance de la transparence dans l'accessibilité aux données colligées dans le cadre du plan de ventilation. Les directives du ministère de l'Éducation de rendre public doivent être suivies par les centres de services scolaires (CSS) afin de donner l'heure juste aux enseignantes et enseignants et de prendre rapidement les décisions et les actions qui s'imposent sur le terrain. Suivant ce même objectif, les CSS devraient également rendre disponibles des détecteurs de CO₂ pour toutes les classes de leurs établissements scolaires en fournissant un protocole clair.

1- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). Ventilation et transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en soin à€” Rapport du Groupe d'experts scientifiques et techniques. [En ligne]. Janvier 2021. P. 38. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-375W.pdf>].

2- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ). Document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires. [En ligne]. Octobre 2020. Annexe 3, p.29. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/qualite_air_reference_s.pdf].